

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.

16 francs pour trois mois,

32 francs pour six mois,

64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



# LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 9, au 1<sup>er</sup>.

À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP<sup>e</sup>, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n. 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVEN-DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES AVANT les journaux de Paris.

Un exemplaire de la PÉTITION CONTRE LES FORTIFICATIONS est déposé dans nos bureaux, où les citoyens peuvent venir signer.

Lyon, 23 novembre 1843.

Le procès d'O'Connell, commencé avec tant d'éclat, au milieu de tant de bruit, après des préparatifs militaires imposants, qui semblait destiné à frapper d'impuissance l'association du rappel, semble aujourd'hui devoir se traîner à travers les arguties et les chicanes à l'usage des plus minces plaideurs. La cour du banc de la reine a oublié de faire prêter serment en public aux témoins qui doivent déposer dans l'affaire, règle qu'elle a suivie jusqu'ici dans ses procédures; O'Connell et ses coaccusés présentent cette omission, toute de forme, comme une nullité derrière laquelle ils se retranchent pour arrêter l'affaire, et cette question de formalités n'est pas encore tranchée, la cour l'ayant trouvée assez grave pour ajourner les plaidoiries jusqu'à ce qu'elle ait prononcé sur l'incident. Si un arrêt donnait raison aux prétentions d'O'Connell, le procès serait nécessairement retardé de quelques mois, car il faudrait recommencer toute l'instruction, assigner et entendre de nouveau les témoins. Bien qu'on eût préféré voir les accusés accepter nettement le combat et se présenter le front haut devant les juges, on ne saurait toutefois les blâmer quand ils saisissent tous les moyens que le hasard leur laisse pour échapper aux conséquences d'un procès injuste. Au surplus, ces incidents soulevés pour tuer le procès ne sont que la continuation de ce qui se fait depuis si long-temps que l'Irlande voit ajourner de règne en règne les améliorations qu'elle réclame, qu'on lui promet toujours sans les réaliser jamais.

En effet, tout a été lenteur et temporisation dans cette grande lutte, où toutes les forces sont d'un côté, toutes les souffrances de l'autre. Le gouvernement britannique, toujours réveillé de son apathie par les cris du peuple, a promis à chaque crise de mettre un terme aux maux de l'Irlande, et jusqu'ici les maux n'ont fait que s'aggraver. Ce gouvernement a trahi toutes les légitimes espérances par ses retards sans fin, par sa mauvaise foi, par sa volonté bien arrêtée de continuer l'oppression du peuple irlandais, tout en l'assurant qu'il songe à le relever de cette oppression.

O'Connell, de son côté, n'a montré qu'incertitude et hésitation. Il s'est borné à agiter l'Irlande en lui promettant un rappel pacifique impossible; il a refusé les secours qu'on lui offrait, et il a reculé devant le combat à main armée. Nous constatons le fait sans blâmer l'agitateur d'avoir redouté les résultats d'une lutte sanglante dans laquelle, à notre avis, l'Irlande eût succombé; mais, si la lutte devait être fatale, si, comme nous le pensons, le rappel ne peut être jamais consenti par l'Angleterre, l'agitation restant sur le terrain où elle s'est jusqu'ici circonscrite ne pouvait mener à rien. Il fallait chercher dans une autre voie les résultats promis. Le procès d'aujourd'hui n'est donc qu'une phase nouvelle dans ce système de lenteurs suivi par les deux partis.

On insinue que le ministère anglais, assez satisfait de voir O'Connell s'appuyer sur des omissions de pure forme pour éloigner le jour du jugement, se déciderait à laisser tomber les poursuites. Nous ne pensons pas que le ministère se montre si complaisant ou si peureux. Quand on a fait venir des troupes et de l'artillerie pour empêcher un meeting; quand on a vu un nom-

bre immense d'individus convoqués à la réunion rebrousser chemin tranquillement, et l'Irlande rester calme et inoffensive à l'annonce du procès d'O'Connell, on ne recule plus. Abandonner le procès après lui avoir donné tant de retentissement, ce serait avouer qu'on a eu tort de le faire et convenir qu'il n'était pas fondé; le ministère ne consentira pas à s'avouer ainsi capable de se laisser entraîner à d'injustes poursuites. Nous pensons donc que le ministère fera continuer le procès, ne fût-ce que pour prouver qu'il avait raison de le faire. Quant à l'issue qu'il doit avoir, il nous est impossible de le prévoir puisque le jury doit prononcer.

Si l'on en croit quelques personnes, le gouvernement anglais serait disposé à présenter à la prochaine session un bill par lequel il serait affecté un traitement au clergé catholique, aujourd'hui à la charge de ceux qui suivent le culte romain. Ce serait là un acte de justice et en même temps de bonne politique; de justice, puisque les ministres des différents cultes seraient traités de même; de bonne politique, parce que le gouvernement dégrèverait par là le peuple d'un impôt et s'attacherait le clergé. Mais cette mesure ne serait pas suffisante, et, pour la compléter dans l'intérêt des Irlandais, il faudrait que le même bill supprimât la dime injustement payée par les catholiques aux prêtres anglicans, impôt monstrueux, contraire à tout principe d'équité. Ces deux améliorations ne suffiraient pas assurément pour changer d'une manière complète le sort de l'Irlande, et il resterait toujours la grande question de la propriété, du fermage et de l'absentéisme; mais il y aurait déjà progrès.

À la nouvelle des intentions du pouvoir sur le traitement du clergé catholique, les évêques et les archevêques d'Irlande ont tenu une réunion dans laquelle ils ont déclaré à l'unanimité « qu'ils s'engagent tous à résister, par toutes les influences qui sont en leur pouvoir, à toute tentative qui aurait pour but de faire voter une allocation de fonds, sous une forme quelconque, en faveur du clergé. »

Cette déclaration prouve, ou que le clergé ne croit pas que l'Irlande puisse être heureuse tant qu'elle restera réunie à l'Angleterre et qu'il veut une séparation impossible, ou que, décidé à rester indépendant du pouvoir, il refuse tout traitement qui rendrait ses membres fonctionnaires publics et leur ôterait une partie de l'influence qu'ils ont aujourd'hui.

Si le gouvernement anglais persiste dans la détermination qu'on lui prête, il aura fait en réalité quelque chose de fructueux pour l'Irlande, il aura commencé une réparation, et le refus des évêques ne durera pas long-temps.

Paris, le 21 novembre 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La famille royale est toujours à Saint-Cloud. Des travaux d'intérieur qu'on exécute en ce moment aux Tuileries l'empêcheront sans doute de venir y reprendre ses quartiers d'hiver, avant le 15 décembre. Il faut donc, lorsqu'on a envie de voir le roi ou quelqu'un des siens, courir à Saint-Cloud, et, nous le disons à la honte ou à l'honneur des courtisans de notre époque, il en est peu qui consentent à se déranger le soir pour aller faire leur cour à deux lieues de Paris. Aussi les réunions de famille qui se tiennent chaque soir dans les salons déserts du château sont-elles assez tristes et assez monotones : ce sont presque toujours les mêmes visages, par conséquent les mêmes conversations. La cour est

d'ailleurs absorbée par une idée fixe, celle de la dotation Nemours, et il ne se présente pas à Saint-Cloud un seul homme politique ayant pied dans l'une ou l'autre chambre sans qu'aussitôt on le mette sur ce chapitre.

Il y a quelques jours, un honorable député qu'on voit peu aux Tuileries d'ordinaire, et qui, lorsqu'il s'y rend à certaines époques de l'année, cède plutôt à des considérations de convenance et de politesse qu'à ses goûts personnels, était allé à Saint-Cloud pour entretenir la princesse Adélaïde d'affaires relatives au Puy-de-Dôme. On sait que la sœur du roi a dans ce département son château de Randan et des dépendances magnifiques qui constituent une partie de sa fortune. Elle s'occupe donc assez volontiers de ce qui s'y passe, et toutes les fois qu'elle en trouve l'occasion, elle rend service aux communes situées dans le voisinage de ses propriétés. Le député qui était allé la visiter avait à se plaindre à elle de constructions et de travaux que M. de Barante fait exécuter dans une commune du Puy-de-Dôme et qui doivent être très-préjudiciables à cette commune. M<sup>me</sup> Adélaïde, après l'avoir écouté avec bienveillance et lui avoir promis de s'occuper de l'affaire pour laquelle il venait de réclamer son intervention, changea tout-à-coup le sujet de la conversation. « Eh bien, dit-elle, vous voyez arriver avec plaisir le mois de décembre; les chambres vont se réunir, et vous aimez à vous trouver au milieu de vos collègues. Ah! nous allons, cette année, vous saisir d'une grande question. Nemours ne peut pas rester plus long-temps dans la position gênée où il se trouve; il lui faut une dotation, et nous vous la demanderons aussitôt que la session sera ouverte. Autrefois nous aurions eu des inquiétudes sur le sort réservé à une semblable demande; aujourd'hui nous sommes plus rassurés. La chambre a fait Nemours régent, elle s'est par là engagée à lui donner une position convenable. Cette position, il n'en jouira que lorsque le pays aura consenti à lui fournir les moyens de vivre grandement, royalement, comme doit vivre un prince qui sera peut-être un jour appelé à occuper les plus hautes fonctions de l'état. N'est-ce pas votre opinion? — A mon grand regret, madame, je ne puis être de l'avis de V. A. R. Sans doute le duc de Nemours n'a pas une fortune qui puisse se comparer à celle de M. le duc d'Anjou; mais il est riche : la part qu'il a eue dans le partage que le roi a fait entre tous ses enfants la veille du jour où il est monté sur le trône, la dot de sa femme qui lui assure un revenu annuel de trois cent mille francs, tout cela peut suffire largement, du moins beaucoup de personnes le pensent, aux besoins de son existence. Vous savez que nos paysans sont pauvres. — Pauvres! reprit vivement M<sup>me</sup> Adélaïde; mais Nemours est plus pauvre que nos ramoneurs d'Auvergne : eux au moins ils ont de quoi s'habiller, tandis que Nemours ne l'a pas. Oui, Nemours n'a pas de quoi s'habiller; tous les jours sa gêne augmente, tous les jours il est obligé de s'imposer des privations nouvelles, lui Nemours, lui qui sera peut-être un jour régent. Quand les chambres connaîtront sa situation, elles n'hésiteront pas. Le roi est vieux, il ne peut plus donner de fêtes; quand il en donne, il est obligé de se retirer de bonne heure. Nemours le remplacera cet hiver dans cette tâche, mais pour cela il faut que la France lui donne de l'argent. Nous ne lui demanderons certainement pas tout ce qui sera dépensé pour ces fêtes : le roi est disposé à faire pour cela les plus grands sacrifices; mais il veut en même temps que le pays se conduise généreusement envers le régent qu'il s'est choisi. Nemours a été modeste, il s'est effacé pendant tout le temps qu'a vécu M. le duc d'Orléans. Il aurait gardé la place qu'il avait prise sur le second plan, si nous n'avions pas perdu notre pauvre prince royal. Les événements ont voulu qu'il en prit une autre, la France ne voudra sans doute pas faire moins pour lui qu'elle n'avait fait pour son frère. Vous connaissez mal la chambre si vous croyez que nous y rencontrerons de l'opposition dans cette question; nous avons d'elle meilleure opinion que vous : vous verrez que la dotation sera votée à la presque unanimité. »

M<sup>me</sup> Adélaïde paraissait trop convaincue des bonnes dispositions des chambres pour que son interlocuteur entreprît de l'éclairer plus fidèlement à cet égard. C'eût été peine perdue, il le comprit et se retira.

## FEUILLETON DU CENSEUR. — 24 NOVEMBRE.

COMME LE BIEN VIENT EN DORMANT.

(Suite et fin.)

Un matin, j'écrivis à mon père, et, pour lui plaire, je fus aussi laconique que possible :

« Mon cher père,

« Je me porte très-bien, et je serais heureux de vous savoir de même. J'éprouve miss Anna Davenay, veuillez m'envoyer les papiers nécessaires. »

« Ensuite, j'allai trouver lord Davenay, et j'abordai la question avec un peu d'embarras. Il est si difficile de demander en mariage l'héritière de trois ou quatre millions ! Cet excellent homme m'arrêta au premier mot :

« Je sais ce qui vous amène : vous êtes venu ici pour vous marier. Il était convenu avec votre père que vous choisiriez entre ma fille et ma pupille. Voyons, laquelle des deux ? »

« Milord, miss Lucy est fort bien sans doute, mais... »

« C'est miss Anna que vous choisissez... soit... vous avez peut-être tort. Anna ne vous convient guère; elle a tout le caractère de sa mère : coquette, capricieuse, opiniâtre... Enfin, cela vous regarde, et, si elle y consent, ce n'est pas moi qui m'y opposerai. »

« J'étais passablement étourdi des singuliers éloges que son père venait de prodiguer à sa fille, et, lorsque je lui quittai, j'étais un peu soucieux. Je descendis dans le parc en murmurant : Coquette!... capricieuse!... opiniâtre!... »

« Je rencontrai miss Lucy qui se promenait en lisant. Lorsque nous nous trouvâmes seuls ensemble, elle se montra extrêmement réservée; mais, ce jour-là, elle me parut plus froide que jamais. »

« Miss Lucy recherche toujours la solitude, dis-je en m'approchant d'elle pour essayer de faire diversion à mes rêveries. »

« C'est que là, me répondit-elle avec tristesse, on est certain de ne pas rencontrer de déceptions. »

« C'est vrai, dis-je en soupirant; des déceptions, à chaque pas que nous faisons dans le monde, nous sommes certains d'en heurter une nouvelle... Ceux que nous avons jugés dignes de notre affection... »

« Ne méritent que notre indifférence, ajouta Lucy. »

« La vanité... »

« L'ambition... »

« Le despotisme... »

« La faiblesse... Heureux ceux qui ont voué leur vie à la tristesse ! au moins ils n'ont pas de déceptions à redouter; ils s'attendent à tout ce qui est souffrance et malheur. »

« Vous avouerez qu'il est fort désagréable de ne s'attendre qu'à ces choses-là... Tenez, miss Lucy, il me semble que je puis me confier à vous... Des projets entre mon père et lord Davenay, formés depuis long-temps, m'ont destiné miss Anna pour femme... »

« Ah!... depuis long-temps?... dit miss Lucy en laissant glisser sur moi un sourire étrange. »

« Oui, miss... Et d'abord ces projets m'ont rendu bien heureux; mais maintenant... que je connais le caractère de miss Anna... »

« Vous hésitez ? me dit vivement Lucy. »

« Non... je crois que je l'aime trop pour cela... mais je voudrais savoir de vous, son amie d'enfance, ce que je dois craindre ou espérer. »

« Elle a un million de dot, reprit la jeune fille d'un ton froidement railleur, cela répond à tout. »

« Elle me salua et me laissa tout stupéfait de la brusquerie de sa retraite et du ton singulier avec lequel elle avait prononcé sa dernière phrase. »

« Je ne conçois pas comment je n'eus pas la fatuité de penser (on est toujours un peu fat à vingt-quatre ans) que la pupille sans dot m'en voulait horriblement d'avoir choisi l'héritière. Je n'y songai pas le moins du monde, et je revins au château dans une disposition d'esprit fort triste. Ma fiancée était une charmante enfant gâtée, qui me menaçait de me faire donner au diable. Mon beau père ne me rassurait guères en me citant les trois défauts capitaux de sa fille : la coquetterie, les caprices, l'opiniâtreté. Enfin, j'avais compté sur une auxiliaire, sur une amie, et elle m'abandonnait ! J'entraînai dans le salon, le front tout chargé de nuages. Il y

avait beaucoup de monde. Plusieurs jeunes lords que j'avais déjà rencontrés et qui me déplaçaient fort papillonnaient autour de miss Anna qui se montrait plus coquette que jamais. J'enrageais, et j'en déchirai une magnifique paire de gants. Miss Anna remarqua mon humeur et m'accabla de railleries qui faillirent me mettre hors de moi. Alors je voulus me rapprocher de miss Lucy; mais, par une sorte de fatalité, elle aussi elle avait son cercle d'administrateurs, et, occupée à répondre à ces brillants représentants de l'aristocratie anglaise, elle ne parut faire aucune attention à moi. »

« Désespéré, je sortis du salon, — si j'y étais resté, j'aurais fait un éclat, — et j'allai m'enfermer chez moi. On ne me vit point au dîner, on ne me vit point le soir; à dix heures j'étais couché, et, brisé par mes colères contenues, je murmurai : O Dieu ! fais-moi rêver à elle, puisqu'il n'y a qu'en songe qu'elle ne m'échappe pas comme une sylphide au moment où je crois la saisir ! Et je m'endormis profondément. »

« Ce fut pendant cette nuit que mon sort changea. D'abord mon sommeil fut court et sans images; puis, peu à peu, l'obscurité dans laquelle je croyais être se dissipa et fut remplacée par une lueur douce et mélancolique, comme celle que produit la lune. Mes yeux se levèrent au ciel : je le vis scintillant d'étoiles qui grandirent subitement et me parurent autant de bougies allumées; je ne pus en supporter l'éclat, et je fermai les yeux. Alors j'entendis une musique vague, céleste, qui jeta en moi un trouble, un bonheur inexplicables. Je sentis sur mon front un souffle frais et pur qui me fit tressaillir. Je rouvris les yeux : le ciel de feu avait disparu; je retrouvai cette lueur douce et incertaine qui m'avait d'abord charmé; j'entendis toujours cette harmonie suave et mystérieuse... et... enfin... au chevet de mon lit se montra une apparition divine. Une femme ravissante, vêtue d'une robe blanche, se tenait à demi penchée sur moi. Ses longs cheveux bruns retombaient en ondulant sur ses blanches épaules; une étoile brillait à son front. Ses yeux, fixés sur les miens, avaient une telle expression de tristesse et d'amour que je me sentis tout bouleversé. Cette femme, cet ange de mon rêve, c'était miss Lucy. »

« Eau, trem blant, les mains jointes, je la contemplais dans une muette extase. Ses lèvres s'entr'ouvrirent; elle secoua la tête avec mélancolie et

Le lendemain du jour où cette scène s'était passée, M. Legrand (de l'Oise) et M. Jacques Lefebvre se rencontrèrent à Saint-Cloud. Le roi les attira l'un et l'autre dans une embrasure de fenêtre, et s'adressant plus directement à M. Jacques Lefebvre, il lui dit : « Que pensez-vous, monsieur Lefebvre, du projet de dotation que mon gouvernement doit vous présenter aussitôt la reprise de vos travaux ? » M. Jacques Lefebvre, qui ne s'attendait pas du tout à cette question, regarda son collègue M. Legrand (de l'Oise), comme pour prendre conseil de lui; mais M. Legrand avait les yeux baissés, comme un homme embarrassé et qui cherche péniblement le fil de ses idées. M. Lefebvre hésitant, le roi reproduisit son interpellation sous une forme nouvelle : « Il s'agit, dit-il, d'un complément à la loi de régence. Quand la chambre a fait cette loi, elle a oublié de régler la position du régent. Ce ne peut plus être maintenant qu'une affaire de forme, une question de chiffre. — Sire, dit M. Jacques Lefebvre, qui n'était pas encore remis de sa surprise, vous pouvez être persuadé que la chambre examinera avec une très-sérieuse attention le projet que votre gouvernement pourra lui soumettre; la chambre a cherché, en toute circonstance, à être agréable à votre majesté, et si l'intérêt public, si le vœu du pays... — L'intérêt public, le vœu du pays n'ont rien à voir dans cette affaire. Il n'y a qu'une question de logique. Le pays s'est donné un régent, il faut qu'il en accepte les conséquences. Un régent ne peut pas vivre comme les autres princes de la famille royale. J'ai déjà fait beaucoup de sacrifices pour Nemours. Ses voyages, cet été, m'ont coûté plus que vous ne sauriez croire. Versailles m'a ruiné; j'y ai englouti plus de dix-huit millions. Ma liste civile est obérée; il lui serait impossible de faire les frais d'une maison comme celle que doit avoir désormais M. le duc de Nemours. Au reste, M. Guizot a dû vous dire tout cela. — Sire, dit M. Jacques Lefebvre, j'ai eu occasion de voir M. Guizot plusieurs fois depuis un mois, et je vous assure qu'il ne m'a jamais entretenu des résolutions que le cabinet a pu prendre sur cette affaire. — La chose a pourtant été décidée en conseil; demandez plutôt à M. Legrand, à qui M. Duchâtel a dû en parler. »

M. Legrand, qui avait vu le mauvais effet qu'avait produit sur le roi la précédente réponse de M. J. Lefebvre, fit un signe d'assentiment. Peu de temps après, les trois interlocuteurs se séparèrent.

Le soir même, à sa rentrée à Paris, M. Jacques Lefebvre rencontra un ami de M. Molé et lui raconta la conversation qu'il venait d'avoir avec S. M. Il ne cacha pas qu'il était très-fâché d'avoir trouvé chez le roi des idées aussi arrêtées sur la question de dotation, attendu que la présentation d'un tel projet mettrait dans le plus grand embarras un bon nombre de députés qui, malgré leur dévouement à la dynastie, se trouvaient vis-à-vis de leurs électeurs dans une position telle qu'il leur serait bien difficile d'accueillir favorablement une demande de dotation pour M. le duc de Nemours. Le lendemain matin M. Molé était à Saint-Cloud, et il allait spontanément au-devant de la pensée royale, déclarant que tous les amis du roi et de sa famille, dans la chambre des pairs comme dans la chambre des députés, verraient avec plaisir que le gouvernement leur présentât un projet de dotation, et ajoutant que, pour son compte, il ne doutait pas qu'un tel projet ne dut réunir la presque unanimité des suffrages.

Le même jour, le roi reçut M. de Montalivet, qui lui parla dans le même sens que M. Molé, et l'un de ses aides-de-camp, qui lui apprit d'étranges choses sur la conduite que tenait M. Guizot. D'après le rapport de cet aide-de-camp, M. Guizot travaillait sourdement à se faire forcer la main par la majorité de la chambre pour n'être pas obligé de présenter le projet de dotation. M. Duchâtel et lui communiquaient aux députés conservateurs des inspirations telles qu'il n'y avait plus à douter de leurs mauvaises dispositions pour ce projet. Le roi, qui déjà avait trouvé M. Guizot très-froid sur ce point, lorsqu'il lui en avait parlé pour la première fois, et qui avait à grand-peine réussi à le ramener à son opinion, en lui promettant de ne pas faire de cette affaire une question de cabinet, le roi sut dès ce moment à quoi s'en tenir sur les dispositions de M. Guizot. Il fit appeler M. Thiers, qui s'empressa d'accourir. Quand la conversation eut roulé sur une foule de sujets, comme cela arrive toujours quand M. Thiers et S. M. se trouvent et causent ensemble, Louis-Philippe prononça, comme par accident, le mot de dotation-Nemours et demanda à M. Thiers ce qu'il pensait de l'accueil que les chambres feraient à cette question lorsqu'elle leur serait soumise. « C'est bien chanceux, dit M. Thiers à plusieurs reprises. Les chambres reviennent toujours à Paris avec des idées d'économie; leur demander de l'argent, c'est bien chanceux, c'est bien chanceux. — Mais enfin, vous, monsieur Thiers, que ferez-vous lorsqu'on vous présentera la loi de dotation ? — C'est bien chanceux, c'est bien chanceux, » reprit encore M. Thiers, et le roi ne put en obtenir une réponse catégorique.

Depuis qu'on sait à Saint-Cloud que M. Guizot, plus préoccupé de sa position parlementaire que des intérêts de M. le duc de Nemours, travaille secrètement pour échapper aux embarras de la présentation d'un projet de dotation, on l'y traite avec une très-

grande froideur. Il s'est aperçu de cette froideur, et il en a été blessé. Dimanche soir, dans les salons de M. Martin (du Nord), il lui est même échappé un mot qui prouve que son cœur est ulcéré et que les affections dynastiques ne l'emportent pas, chez lui, sur l'amour-propre. On causait, dans un groupe dont il faisait partie, de tous les travaux que le roi a fait exécuter depuis treize ans, et entre autres d'un escalier qu'il fait construire en ce moment à Versailles (c'est une surprise qu'il ménage à la reine) et qui doit être un véritable chef-d'œuvre comme conception et comme exécution. « Le roi maçonne donc toujours ? dit assez bourgeoisement un député de l'opposition qui se trouvait là. — Plût au ciel qu'il ne fit que cela ! » ajouta lentement M. Guizot avec le ton d'un homme qui est oppressé et qui se soulage.

Voilà bien des détails sur cette malheureuse affaire de la dotation, qui a déjà été l'occasion de plus d'une intrigue et qui est loin d'être arrivée à sa péripétie. M. Guizot voudrait s'y soustraire; parce qu'il craint que les rivaux qui en veulent à son portefeuille ne s'en fassent un moyen d'embuscade contre lui et qu'il ne tombe dans le piège qu'ils lui tendront. M. Molé, en homme qui veut faire sa cour, a donné à plein collier dans les idées du roi. Quant à M. Thiers, c'est celui d'entre tous qui nous paraît avoir agi le plus habilement. C'est bien chanceux! c'est bien chanceux! Les seules paroles que le roi ait pu en obtenir quand il l'a questionné, cela veut dire : « Sire, avec M. Guizot, vous compromettez la dotation-Nemours; avec moi, vous la sauvez. Voyez ce que vous voulez faire; je suis à vos ordres. »

La Gazette des Tribunaux, dont on ne suspectera pas les passions politiques, blâme la nomination de M. Rossi en qualité de doyen de la Faculté de droit de Paris. On reconnaît dans l'article de la Gazette des Tribunaux un cachet d'impartialité que nous altérons en ne le citant pas tout entier.

Cette nomination, dit la feuille judiciaire, a été accueillie à l'Ecole avec un juste sentiment de surprise.

Il n'est pas dans notre pensée de nier les titres qu'a pu avoir M. Rossi aux fonctions et aux dignités dont il a été investi et comblé depuis quelques années; personne plus que nous ne rend justice à l'éclatant mérite du professeur et du publiciste. Mais jusqu'à présent le titre de doyen de l'Ecole avait été considéré comme le prix d'une carrière vouée tout entière, et depuis long-temps, aux travaux actifs et sérieux du professorat. M. Rossi est un des professeurs les plus nouveaux de l'Ecole. On peut même se rappeler que sa nomination, faite directement par le ministre, et sans concours, pour une chaire de nouvelle création, souleva dans le sein de l'Ecole des résistances que nous avons sévèrement blâmées alors, mais qui témoignaient déjà que le côté politique de cette nomination n'avait échappé à personne.

Il serait à regretter qu'en oubliant les titres des anciens et honorables collègues au milieu desquels M. Rossi est venu s'asseoir il y a peu d'années, M. le ministre de l'instruction publique eût cédé encore à des préoccupations du même genre, et que la politique eût pu motiver un passe-droit que rien ne justifie, quand on connaît les cadres de l'Ecole, et quand on sait que les devoirs du décanat exigent des soins et des travaux que les nombreuses fonctions de M. Rossi ne peuvent manquer de lui rendre fort difficiles.

M. Rossi avait été récemment nommé président du concours ouvert en ce moment à la Faculté de droit. Cette nomination était contraire aux précédents suivant lesquels le doyen était toujours investi des fonctions de la présidence; et, si nous sommes bien informés, c'est là ce qui aurait déterminé la démission de l'honorable M. Blondeau. Nous aimons à penser que cette démission n'était pas dans les prévisions ministérielles.

On a souvent parlé de la cruelle maladie que le condamné politique Huber a contractée par suite de son séjour au Mont-Saint-Michel. Cette maladie compliquée est une hémoptysie qui le fatigue continuellement depuis quinze mois; plus une dyspnée considérable qui le force à se tenir constamment sur le siège. Une toux convulsive et suivie d'une expectoration sanguinolente le tourmente nuit et jour; à la suite d'une quinte prolongée, le malade suffoque, la respiration devient haletante; on dirait qu'il va succomber. Les extrémités inférieures, constamment froides, sont agitées d'un tremblement convulsif, qui se renouvelle à intervalles plus ou moins éloignés, selon qu'on a soin d'entretenir aux pieds une chaleur artificielle. Le malade ne peut ni marcher ni se tenir debout; une atonie générale enfin a frappé tous ses organes. Cela résulte des termes mêmes du rapport adressé au préfet de police par les deux médecins, MM. Bertrand et Legrand.

Ces médecins, surpris du silence et de l'inaction de ce magistrat, viennent de lui adresser une lettre où ils expriment la nécessité de placer Huber, la victime du Mont-Saint-Michel, dans une maison de santé.

« Aujourd'hui, écrivent-ils, Huber est encore dans un mauvais lit de la prison, dans une chambre où le froid et l'humidité paralysent l'effet de nos médicaments. Les nuits surtout sont

glaciales pour notre pauvre malade dont la chaleur naturelle est déjà diminuée par dix-huit mois de souffrances et neuf années de détention... »

Le malade éprouve toujours la même dyspnée, la même inapétence; les crachements de sang se répètent plusieurs fois par semaine, la toux augmente depuis huit jours; les jambes sont toujours frappées d'insensibilité, d'émaciation; la circulation se fait à peine dans cette région éloignée du cœur. Le patient ne peut se tenir debout. Nous avons essayé de le faire marcher; aussitôt un tremblement extraordinaire agite les membres inférieurs, et il se rait tombé à l'instant si l'appui de nos bras lui avait manqué. »

La date de cette lettre est récente, elle est du 18 novembre. M. Delessert l'a lue; nous attendons sa réponse. Si l'humanité se fait devant les souffrances engendrées par le Spielberg des côtes de Normandie, nous aurons à examiner la liste de quelques uns des détenus condamnés qui ont obtenu la faveur refusée à Huber. Nous commencerons par Hourdequin.

Bulletin de la Bourse de Paris du 21 novembre 1843.

Cinq pour cent . . . . .	121 60	Trois pour cent belge . . . . .	765
Quatre et demi pour cent . . . . .	108 75	Banque belge . . . . .	1117 50
Quatre pour cent . . . . .	103 75	Caisse Lafitte . . . . .	5100
Trois pour cent . . . . .	81 95		
Actions de la Banque . . . . .	5327		
Obligations de Paris . . . . .	1400		
Rentas de Naples . . . . .	»		
Etats Romains . . . . .	104 3/8	Paris à Rouen . . . . .	737 50
Debite active d'Espagne . . . . .	30 0/0	Paris à Orléans . . . . .	730
Cinq pour cent belge . . . . .	104 3/4	Rouen au Havre . . . . .	567 50
		Strasbourg à Bâle . . . . .	190

Le Précurseur de l'Ouest publie une lettre de M. Joulain, ex-maire de Saint-Mathurin, qui a donné sa démission parce qu'on voulait le remplacer. M. Joulain rapporte que, dans une conversation qu'il a eue avec le préfet de Maine-et-Loire, ce fonctionnaire, entre autres griefs qu'il a articulés contre l'ex-maire, a trouvé celui d'avoir pris part au banquet commémoratif de la révolution de juillet.

M. Pornin, directeur du Courrier d'Indre-et-Loire, vient d'être porté sur la liste des candidats aux grades de colonel et de lieutenant-colonel de la garde nationale de Tours. Un grand nombre de rédacteurs de journaux indépendants ont également été nommés officiers, et figurent dans les conseils électifs. Les feuilles ministérielles auxquelles les cours royales ont attribué le monopole des annonces judiciaires pourraient-elles nous citer ceux de leurs rédacteurs qui ont obtenu du choix de leurs concitoyens de semblables témoignages d'estime et de sympathie ?

On nous assure que les nominations suivantes sont arrêtées et qu'elles paraîtront prochainement dans le Moniteur :

M. Doney, évêque de Besançon, serait nommé évêque de Montauban.

M. le curé de Nantua serait nommé à l'évêché de Troyes.

M. l'évêque de Sézac serait appelé à l'archevêché de Sens.

CONSEIL MUNICIPAL DE LA CROIX-ROUSSE.  
PRÉSIDENCE DE M. CABIAS, MAIRE.  
Séance du 4 novembre 1843.

Présents : MM. Cabias, maire et président du conseil; Montanier et Clapison, adjoints; Réjanin, J.-J. Collon, Blanchard, Hoffet, Bastide, Chappelle, Dufêtre, Boussuge, Gigodot, Jourdan, Rey, Rousset, Navier, de Béthizy, Berger, Bouniels, Martinon, Cusin, Couturier et Simonnet, secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Cette lecture est suivie d'un arrêté de M. le préfet du 21 octobre dernier, fixant à ce jour l'ouverture de la quatrième session légale des conseils municipaux pour l'année 1843.

On procède, au scrutin secret, à l'élection d'un secrétaire. Cette opération a pour résultat la réélection de M. Simonnet.

L'ordre du jour indique la présentation du budget communal pour l'exercice de 1844.

M. le maire expose, dans un avant-projet, la situation financière de la ville, afin d'éclairer la discussion sur un sujet si important. Il résulte de cet exposé que les recettes ordinaires présumées s'élevaient à 239,597 f. 30 c. et les dépenses ordinaires proposées à 170,079 f. 35 c., y compris les 12,000 f. affectés à l'adjudication d'une partie du contingent de la contribution personnelle et mobilière, l'excédant des recettes sera de 69,517 f. 95 c. pour l'année 1844, lesquels serviront à l'amortissement des dettes dont la ville est grevée, dettes qui s'élevaient à la somme de 191,646 f. 87 c.

M. le maire, après être entré dans des détails fort étendus relatifs aux principaux articles de recette et de dépense, donne lecture de l'instruction ministérielle du 13 décembre 1842, qui porte quelque modification dans la forme des nouveaux budgets. Cette lecture est suivie de celle d'une lettre de M. le préfet du 3 de ce mois, qui engage le conseil municipal à laisser à la com-

me dit : — Où vas-tu chercher le bonheur?... Tu aimais miss Anna qui ne t'aimait pas... qui n'aimera jamais, la coquette et capricieuse fille ! Et moi... je t'aimais... Je pleure le bonheur que tu me ravis... Le bonheur que tu perds... Lucy l'aimait... Lucy mourra.

Je la vis, en effet, pâlir et chanceler. Je jetai un cri et je m'élançai pour la recevoir dans mes bras... Mais la vision avait disparu, et je me réveillai debout au milieu de ma chambre, ayant renversé ma table de nuit et un fauteuil.

Je me recouchai lentement et je me dis : Dieu ! qu'elle était belle ainsi ! C'est étrange !... Si c'était un avertissement du ciel... si?... Ah ! Lucy ! quelle lumière dans mon cœur ! C'est toi, ange, c'est toi seule que j'aimais Anna, la coquette, la vaniteuse ! cœur sec et froid... et toi, Lucy ! si poétique et si belle, si tendrement rêveuse... comment si-je pu m'y tromper ! C'est toi que j'ai toujours aimée, c'est vers toi que mon âme en peine s'élançait toujours pour chercher des consolations et du bonheur... Et tu m'aimes... C'est-à-dire, tu m'aimes, tu m'aimes... dans mon rêve seulement peut-être ! Mais si c'était une vérité... si réellement... Au fait, ses soins de tous les jours, sa tristesse hier, sa réserve même, tout m'en est une preuve. Si elle ne m'aimait pas, rougirait-elle sous mon regard ? se troublerait-elle quand ma main retient sa main ?

Une fois arrivé à ces idées, vous comprenez que le champ s'ouvrait vaste devant moi; je ne me fis pas faute de le parcourir. Inutile de vous dire que je ne me renformais pas et que le matin j'étais amoureux fou de miss Lucy. Ne riez pas, mesdames, ne m'accusez pas d'inconscience. Par le fait, je n'avais jamais aimé miss Anna; je m'étais persuadé que je devais être amoureux, et le hasard m'avait désigné Anna. Mon amour pour Lucy s'était développé lentement, sans que je me doutasse de sa présence; il n'avait fallu qu'un rêve pour qu'il me fût révélé.

Le matin, j'étais le premier dans la salle à manger. Lord Davenay entra et me tendit la main; je lui dis bonjour avec distraction. Mes yeux étaient fixés sur la porte; elle s'ouvrit une seconde fois. C'était miss Anna qui me regarda avec malice, en disant : — Ah ! sir Frédéric n'a pas jugé à propos de continuer sa retraite ? Je n'avais balancé froidement; je ne répondis pas, j'attendais toujours. Enfin Lucy parut; j'allai au-devant d'elle avec empressement; je lui offris

la main pour la conduire à table, et sans doute qu'en lui parlant ma voix était émue, car Anna me regarda avec surprise : elle ne m'avait jamais vu ému, tendre et attentif pour une autre que pour elle; puis elle se mit à rire franchement. Elle croyait que je voulais seulement exciter sa jalousie. Je la laissai supposer qu'elle s'amuserait à mes dépens, et je m'occupai de miss Lucy avec une persévérance qui devait être remarquée; mais je réussis mal. Tout le monde crut, et miss Lucy elle-même, que je n'agissais ainsi que par dépit.

Après le déjeuner, nous entrâmes au salon. Les deux jeunes miss prirent une broderie; je m'assis, moi, en face de Lucy, et mon regard ne la quitta plus. Il faut avouer que mon œil observateur n'avait encore rien découvert qui justifiait mon rêve. Miss Lucy n'avait rien dit qui donnât consistance à mes espérances. Je m'étais attendu à surprendre une larme furtive, un regard voilé et timide; arrêté sur moi à la dérobée; rien de tout cela n'arriva. J'écoutais de toutes mes oreilles pour saisir au passage un mot à double sens, une allusion à une passion malheureuse; peine perdue ! Seulement, une fois, ma belle miss leva les yeux et rencontra les miens dont l'expression inquiète dut la surprendre. Je crus la voir rougir, et mon cœur bondit. Elle m'aimait ! pensai-je. Elle continua son ouvrage, et ses longues paupières restèrent baissées. Cela me piqua, et pour attirer son attention, peut-être pour la mettre à même de se trahir, je me levai et j'allai m'asseoir près de miss Anna et jouer l'amoureux repentant avec ma coquette fiancée. Alors ma belle Lucy leva sur moi son grand œil noir : il était froid et hautain. Evidemment elle crut n'avoir été qu'un moyen lorsqu'elle était réellement le but. Quant à moi, je fus bouleversé par ce regard : il n'exprimait ni colère ni souffrance, il n'était que désespoir.

Pendant huit jours, je ne saurais vous dire dans quelles alternatives je tombai et combien de fois je changeai de rôle. Tantôt près de Lucy, je cherchais à surprendre son secret ou du moins à lui faire deviner le mien; vains efforts ! Ou elle avait juré de ne pas me comprendre, ou elle était persuadée que je ne voulais que blesser miss Anna. Une autre fois, lorsque je cherchais à m'assurer si elle n'était pas un peu jalouse de sa coquette amie, je retournais près de ma fiancée de la veille, et j'avais à subir des scènes de moquerie que je trouvais toujours plus insipides. Mais bientôt

je crus m'apercevoir que tout mon petit manège me perdait dans l'esprit de Lucy; aussi, changeant brusquement d'attitude, je ne fis plus la cour à personne, je me renfermai dans une silencieuse réserve, et si j'avais été moins inquiet, je me serais beaucoup amusé de l'air surpris des deux jeunes filles.

Je savais que miss Lucy devait aller passer quelques jours chez une parente dont le château était à neuf ou dix milles du château Davenay. J'avoue que je comptais beaucoup sur cette absence, en supposant que mon rêve ne fût pas tout-à-fait un mensonge. Je combinai mon plan : je voulais paraître subitement devant elle lorsqu'elle me croirait bien loin. Cela ne manque jamais son effet, et la femme ainsi surprise refuse rarement l'aveu qu'on lui demande.

Un matin, après une longue nuit d'insomnie, je traversai une partie du parc, et j'arrivai au cottage dont je vous ai déjà parlé. Il était entouré de bois, de frais ombrages; le murmure de l'eau limpide qui le baignait invitait à la rêverie et au repos. Brisé par la fatigue d'une nuit sans sommeil, je me laissai tomber sur un banc, sous un épais dôme de verdure, et je m'endormis. Cette fois je ne rêvai pas, ou du moins le rêve chassa le souvenir du rêve; mais quel rêve !... Une larme qui tomba brûlante sur mon front, le mot Adieu prononcé tout bas, et sur mes cheveux un baiser ! Un baiser, oui, vraiment !... Je demeurai immobile, je crus rêver encore. Mais cependant il y avait autour de moi, et depuis quelques instants seulement, un parfum de femme qui ne pouvait me tromper. Et puis, j'avais bien senti sur mon visage un souffle pur et suave. Je crus entendre le frôlement d'une robe. Tremblant, respirant à peine, j'ouvris les yeux, et au détour de l'allée je vis une robe blanche qui fuyait !

D'abord je fus sur ses traces; je parcourus rapidement l'allée qui, tournant brusquement sur elle-même, me fit trouver face à face avec miss Anna... Elle avait une robe blanche !

— Comment !... c'est... c'est vous ?... balbutiai-je, tout déconcerté.

— Eh bien ! qu'avez-vous donc ? me dit Anna en souriant aux éclats.

— Quel air effaré ! Savez-vous que, depuis huit jours, vous devenez très-originaux et fort peu amusants ? Mais, encore une fois, qu'avez-vous donc à me regarder ainsi ? — Pardonnez, miss Anna... mais je suis si troublé... j'étais si loin de

... le produit intégral de son octroi, afin d'arriver plus tôt au terme d'une libération complète. Il propose de remplacer les 12,000 f. prélevés sur l'octroi par les cotés personnelle et mobilière actuelles, qui, étant de 1,200 f. environ, ne subiraient, en moyenne, qu'une augmentation de 10 f.

Le renvoi à l'examen d'une commission spéciale est prononcé. Cette commission se compose de MM. Simonnot, Chappelle, Métaayer-Descombes, Bousuge et J.-J. Collon.

Par continuation de l'ordre du jour, M. le maire donne connaissance d'une lettre du conseil de fabrique de l'église Saint-Eucher qui signale l'insuffisance d'étendue de cette église, située dans le quartier de la Boucle, insuffisance due à un accroissement considérable de population. Le conseil de fabrique demande, en conséquence, l'approbation du conseil municipal de la Croix-Roussé à l'effet: 1<sup>o</sup> d'ajouter à la longueur de l'église et de ses bas-côtés l'espace de deux entrecolonnements; 2<sup>o</sup> d'allonger le chœur de trois mètres environ et de l'élargir par la destruction des murs latéraux; 3<sup>o</sup> d'établir derrière le chœur deux grandes salles qui seraient destinées au service de la sacristie. La superficie de l'église actuelle n'étant que de 314 mètres, elle serait portée de la sorte à 476. La dépense totale du projet, suivant le devis, s'élèverait à 44,100 fr., y compris les honoraires des architectes, somme que le conseil de fabrique se charge d'acquitter intégralement, ne laissant aux frais de la ville que les murs de soutènement indispensables, et dont la somme est évaluée à 8,000 fr.

M. de Béthizy propose le renvoi à l'examen d'une commission spéciale.

M. Clapissou pense qu'on pourrait voter immédiatement sur le fond de la demande et renvoyer à la commission du budget le soin de couvrir la dépense.

A la suite de quelques éclaircissements réclamés par M. Navier-Joannon, la proposition du renvoi à une commission de cinq membres, reprise et appuyée par M. Bastide, est adoptée à l'unanimité.

Cette commission est nommée au scrutin secret et se compose de MM. Gigodot, Rousset, Navier, de Béthizy et Bastide.

L'ordre du jour indique en troisième lieu l'ouverture de la discussion sur les conclusions du rapport de la commission qui a examiné la demande du conseil de fabrique de l'église Saint-Denis, tendant à être autorisé à opérer à ses frais l'agrandissement du chœur de la dite église.

Conformément au désir manifesté par plusieurs membres, il est donné une nouvelle lecture de ce rapport. Après quelques explications verbales de M. le rapporteur, le conseil adopte les conclusions du rapport qui a pour objet d'autoriser la fabrique de la paroisse de Saint-Denis à agrandir, au moyen de ses propres ressources, l'église paroissiale de la commune.

M. Chappelle saisit cette occasion pour engager le conseil à ne pas perdre de vue que l'agrandissement du chœur laissera encore la capacité de cet édifice bien au-dessous des besoins de la population de la paroisse. Il voudrait que, dès à présent, on s'occupât de l'exécution du plan général, et que, dans cette prévision, une subvention fût sollicitée auprès du gouvernement.

M. Rousset pense qu'il vaudrait mieux construire une nouvelle église pour les quartiers éloignés de celle de Saint-Denis, afin d'alléger d'autant le chiffre de la population qui fréquente cette dernière.

M. Bousuge partage cet avis ainsi que plusieurs autres membres. M. Montanier fait observer qu'en tout état de cause, si le vœu exprimé par M. Chappelle devait être mis en délibération, ce serait d'abord au conseil de fabrique à s'en rendre officiellement l'organe.

Cet incident n'occupe pas davantage le conseil, qui, ne se trouvant plus en nombre suffisant pour délibérer, s'ajourne au mercredi suivant 8 novembre.

### Chronique.

#### LYON.

Un conducteur des voitures publiques de Lyon à l'Arbresle, le nommé Félix Petitjean, était traduit avant-hier devant le tribunal de police correctionnelle sous la prévention de blessures involontaires occasionnées par son imprudence.

Dans le courant du mois de septembre dernier, le sieur Petitjean amenait à Lyon sa voiture pleine de voyageurs, lorsqu'arrivé à Vaise, près de l'Homme-de-la-Roche, il eut à franchir un ruisseau de quelque profondeur. Au lieu de prendre la route en diagonale et d'amortir ainsi le choc résultant du passage, il eut l'imprudence d'aborder le ruisseau en ligne droite et de plein front. De cette manière, une secousse si violente fut imprimée à la voiture qu'un essieu se rompit sur-le-champ, et une des personnes qui se trouvaient sur le devant, la femme Judon, ouvrière en soie, fut précipitée de sa place et grièvement blessée par la voiture qui lui passa sur le corps. Cette malheureuse a été long-temps malade des suites de sa chute, et aujourd'hui, à l'audience, c'est à peine si elle est rétablie de ses blessures.

Le tribunal a condamné Félix Petitjean à six jours d'emprisonnement et à 500 fr. de dommages-intérêts envers la femme Judon, qui s'était portée partie civile.

La dame veuve Peillon, directrice du bureau de la voiture, a été déclarée par le même jugement solidairement responsable.

Dans la même audience, le tribunal a condamné à un mois d'emprisonnement la femme Hauser, de Saint-Genis-Laval, pour avoir volé dans un champ six gerbes d'avoine.

Il y a peu de jours, nous signalions l'inexécution flagrante des ordonnances de police relativement aux chiens qu'on laisse vaguer sur la voie publique, et nous appelions l'attention de l'autorité sur les dangers qui pouvaient en résulter plus particulièrement dans cette saison. Depuis nous avons enregistré un premier accident causé par cette incurie; avant-hier un fait plus grave s'est passé rue Bouteille vers trois heures du soir. Un ouvrier en soie, nommé Guy, a été cruellement mordu au gras de la jambe par un chien de forte taille. Dans l'incertitude où l'on était sur le point de savoir si l'animal était oui ou non atteint d'hydrophobie, on a dû transporter la victime chez le pharmacien de la place Saint-Vincent, et comme la profondeur de la blessure ne permettait pas de la cautériser avec le fer rouge, cette opération a été pratiquée au moyen de l'ammoniaque. Ce malheureux était en état d'ivresse, et, quoique cet état dût amortir quelque peu la sensibilité, il a souffert d'atroces douleurs.

L'autorité trouvera-t-elle ce dernier avertissement suffisant pour remettre en vigueur cette fameuse ordonnance de police qui devait rester constamment en vigueur et qui pourtant est déjà tombée en désuétude? Espérons-le. (Courrier.)

Hier matin, vers les huit heures, un maçon qui travaillait à une maison du quai Saint-Antoine est tombé du troisième étage sur le pavé. Il ne s'est pas tué, mais il est dans un état à peu près désespéré. On l'a immédiatement transporté à l'Hôtel-Dieu.

Après plusieurs jours de brouillards et d'un froid très-humide, il règne aujourd'hui un vent du midi très-fort; il fait presque chaud, et l'on dirait d'un jour de printemps.

L'administration des postes vient d'accorder la concession d'un service journalier de distribution aux communes suivantes, qui n'étaient desservies par les bureaux d'Amplepuis et de Tarare que de deux jours l'un: Saint-Just-d'Arvay, Sainte-Apollinaire, Saint-Marcel, Affoux, Joux, Daveizé, les Olmes, Saint-Loup, Poncharra, Ancy.

Lundi 11 décembre, à onze heures du matin, il sera procédé, au presbytère de la paroisse de Saint-Georges, dans les formes voulues par l'ordonnance royale du 29 mai 1829, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées des travaux à exécuter pour l'agrandissement et la restauration de l'église de Saint-Georges. La dépense est évaluée à la somme de 163,000 fr.

Les devis et détails estimatifs de ces travaux sont déposés au presbytère, où l'on peut tous les jours en prendre connaissance.

M. François, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Lyon, ouvrira son cours demain vendredi à l'Hôtel-de-Ville.

### DÉPARTEMENTS.

On lit dans le Courrier de la Drôme:

« Les obsèques de M. le lieutenant-colonel Vernety, dont nous avons annoncé la mort tragique dans notre dernier numéro, ont eu lieu dimanche à deux heures de l'après-midi. Tous les honneurs militaires dus à son grade lui ont été rendus au milieu d'une population nombreuse qui assistait à ce triste et douloureux spectacle. Le convoi est parti de la maison mortuaire pour se rendre au cimetière, précédé de la musique du régiment et suivi du général, du corps d'officiers et de plusieurs autorités civiles et militaires. Les quatre coins du poêle étaient tenus par le plus ancien chef d'escadron, le plus ancien capitaine, le commandant de la garde nationale et le sous-intendant. »

Encore un suicide! Hier au soir, dans une des chambres de la caserne Saint-Félix, à Valence, une forte détonation s'est fait entendre. Un artilleur de la garnison s'est brûlé la cervelle au moyen d'un pistolet. La charge était si intense que la mutilation a été horrible et que l'arme elle-même a volé en éclats.

On assure que la conduite de ce militaire était des plus désordonnées et que déjà il avait tenté de mettre à exécution son fatal projet.

Ces deux événements, arrivés coup sur coup, ont produit sur l'esprit de la population entière une impression profondément pénible.

La magistrature de Valence vient de faire une perte dans la personne de M. Bossard, juge au tribunal civil, décédé dans sa maison de campagne, à Saint-Donat. M. Bossard était âgé de 83 ans. Il était un des plus anciens magistrats du ressort et exerçait ses fonctions judiciaires depuis plus de quarante ans.

On nous écrit d'Alixan, 13 novembre:

« Notre ancienne foire de la Saint-Martin, favorisée par un temps superbe, a été des plus belles, et son résultat a même surpassé nos espérances. L'affluence des vendeurs et des acheteurs était extrême; il s'est fait une multitude d'affaires sur les bestiaux,

boeufs, vaches, chevaux, mulets, moutons, brebis, porcs, sur les fers, la quincaillerie, les toiles, les chanvres, les étoffes, etc. Mais il n'y avait qu'un regret et qu'un cri sur les inconvénients du mauvais local servant actuellement à la foire. Il est très-exigu, resserré, obstrué en partie par une mare d'eau, ne présentant aucunes facilités, ne se composant d'ailleurs que de quelques fractions éparses de terrain. Chacun à l'envi, et les étrangers surtout, disaient que, pour les attirer et pour améliorer la foire, on devait se mettre en mesure de se procurer un véritable champ de foire, spacieux, offrant toutes les commodités désirables, en donnant suite à ce qui avait été, dit-on, anciennement proposé à une époque où la commune fut obligée de renoncer à l'usage qu'elle avait, par pure tolérance, d'une vaste prairie près le village. »

Nous recevons de M. Duplan la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur,

Après avoir eu toutes les peines du monde à trouver une première danseuse, à une époque aussi avancée, j'apprends à mon retour que quelques personnes s'efforcent de renverser les espérances que je fonde sur cette artiste en répandant partout que c'est pour la forme que l'on a engagé une danseuse.

Afin de lever tous les doutes à cet égard, j'ai recours à votre obligeance, Monsieur le rédacteur, pour faire savoir que Mlle Caré est sérieusement une première danseuse qui, depuis plusieurs années, tient son emploi à l'Opéra, comme Mmes Fitz-James, Maria, Dumilatre, etc. J'ai dû faire de grands sacrifices pour décider cette dame qui est engagée à des appointements que jamais une première danseuse n'a eus à Lyon. Je me ferai un plaisir de communiquer le contrat à toutes les personnes qui le désireront.

Monsieur le rédacteur, j'ai vu plusieurs théâtres pendant mon voyage, et je ne crains pas d'avancer que la composition actuelle de ceux de notre ville me permettrait d'espérer qu'on ne leur refuserait pas à Lyon la justice qu'on leur rend même à Paris.

P. S. — J'apprends que l'on attribue à la direction un note qui a été insérée dans le Courrier de Lyon du 21. Je me bornerai à protester que la direction est complètement étrangère à cette note.

DUPLAN,

« Directeur des théâtres de Lyon. »

« Lyon, le 23 novembre 1843. »

On lit dans la Gazette de Lausanne l'article suivant:

« Il existe, dit-on, dans les prisons de Nantua un individu mystérieux qui a été arrêté à Bellegarde vers la fin de septembre dernier, et qui, d'après un écrit trouvé sur lui, se rendait à Lyon dans l'intention d'assassiner le duc de Nemours. Il a déclaré être originaire de Genève et se nommer Eugène Chauvin; mais les recherches faites par les autorités de Genève, sur la demande du gouvernement français, ont établi qu'il en avait imposé à cet égard. On ignore encore d'où il est et même qui il est. »

Nous croyons, nous, si le fait est vrai, que la police française ne doit être nullement embarrassée pour savoir qui est cet individu, car en novembre 1832 un personnage du même nom lui avait servi d'espion dans l'affaire d'une prétendue conspiration ourdie à Paris en faveur des Lyonnais; le même individu lui avait servi aussi dans l'affaire du duc de Brunswick.

### Nouvelles Diverses.

Une maison sise rue Mondétour, en face de la rue de la Chanverrière, et que l'on était en train de démolir pour la prolongation de la rue Rambuteau, à Paris, s'est écroulée tout-à-coup. Les quatre étages qui étaient encore debout se sont abîmés avec un horrible fracas, couvrant tous les alentours de poussière et de débris. Il a fallu quelque temps pour se reconnaître au milieu de ce tourbillon; l'attente a été affreuse: on ignorait si les nombreux ouvriers occupés à la démolition n'avaient pas tous péri sous les décombres.

Enfin, quand la vue put pénétrer dans ce chaos, on constata les résultats de l'événement. Il ne se trouvait, aux étages supérieurs, qu'un seul ouvrier qui est tombé du troisième; il s'est brisé les reins et s'est fait un trou à la tête. On l'a transporté immédiatement à l'hôpital de la Charité, où il est arrivé dans un état à peu près désespéré.

On s'est empressé de faire l'appel des ouvriers pour savoir si l'on n'avait pas d'autres malheurs à déplorer. Deux n'y ont pas répondu. Des fouilles ont aussitôt commencé et ont continué toute la journée, sous la surveillance de M. le commissaire de police Lenoir qui s'est rendu sur les lieux à la première nouvelle du désastre. Les deux ouvriers manquants ont été trouvés étouffés dans une cave.

Mlle Leverd, ancienne sociétaire du Théâtre-Français, dont le nom était justement célèbre dans les fastes dramatiques, et qui s'était mariée, il y a quelques années, à M. de Caseneuve, est morte ces jours derniers, à la suite d'un saisissement douloureux qui a laissé à peine le temps d'appeler auprès d'elle les secours de l'art.

penser que c'était vous qui... d'autant plus que c'était moi que...

— Que c'était moi qui... Expliquez-vous donc, Monsieur; je ne comprends rien à cette énigme.

— Que c'était vous, repris-je avec dépit, qui tout-à-l'heure... tandis que je dormais... m'avez embrassé!

— Oh ciel! Monsieur, êtes-vous fou? Oseriez-vous soutenir un pareil mensonge!

Et cette fois, de colère, il y eut des larmes dans les yeux de la jolie Anna.

— Comment! ce n'est pas vous...

— Mais, non, non, Monsieur!... J'arrivais, je vous cherchais même, et je viens de voir Lucy, à qui j'ai demandé...

— Miss Lucy! m'écriai-je, vous l'avez vue?

— Au bout de cette allée.

— Elle venait du cottage?

— Sans doute.

— Elle avait une robe blanche?

— Oui... et je lui ai dit...

— O bonheur! bonheur!...

Et je me mis à courir comme un fou, sans m'inquiéter de miss Anna que je laissai toute stupéfaite. Je traversai ainsi tout le parc; je voulais la revoir, tomber à ses pieds et lui dire que je l'aimais, et, tout en courant, je portais la main à mes cheveux, et je la baisais ensuite avec transport, comme si elle m'eût apporté l'empreinte des lèvres de Lucy.

J'arrivai haletant dans la cour du château. Alors j'essayai la sueur qui mouillait mon front, et je montai au salon, où je ne trouvai personne. Je redescendis dans les salles basses, et, après une demi-heure d'impatience et d'irrésolution, je vis venir à moi la femme de chambre de miss Lucy.

— Ma bonne Henriette, lui dis-je, va, je t'en prie, demander pour moi à la maîtresse un instant d'entretien.

terre sur les traces de Lucy. Je fis une poste ainsi; j'arrivai et j'aperçus une berline dont on changeait les chevaux. Je sautai à bas de cheval, j'ouvris la portière, d'un bond je fus dans l'intérieur, et je tombai aux genoux d'un homme court, épais et lourd.

Un goddam! me fit revenir à moi. Furioux de ma mésaventure, je descendis vivement, laissant mon milord stupéfait, et j'entraî à la poste. Je m'adressai à la maîtresse de la maison.

— Vous avez dû voir passer tout-à-l'heure une jeune personne et une vieille gouvernante.

— Elles sont ici, Monsieur; elles attendent des chevaux qui ne seront de retour que dans une heure. Ces dames sont entrées dans la salle des voyageurs.

— Merci.

Cette fois je ne pouvais me tromper. Je courus vers la porte qu'on m'indiquait; elle s'ouvrit, et j'allai tomber aux pieds de miss Lucy.

— Quoi! s'écria-t-elle, c'est vous, Monsieur! vous ici!

— Oui, miss Lucy, répondis-je en saisissant ses mains que je couvris de baisers, oui, car je vous aime, et la vie sans vous meserait insupportable!

— Vous renoncerez à miss Anna?

— Miss Anna est jeune, belle et riche... très-riche: voilà pourquoi je n'ai pas de remords. Mais elle n'a pas votre ame, Lucy! Que m'importe sa fortune! Ce qu'il me faut, c'est un cœur noble, chaleureux et dévoué; ce que je veux, c'est l'amour de ma femme. Dites, miss Lucy, ne m'aimez-vous pas un peu?

Miss Lucy était radieuse. Jamais je ne lui avais soupçonné ce genre de beauté éblouissante. J'étais toujours à genoux, et, muet d'admiration, je la contemplais avec bonheur.

— Merci, merci, Frédéric, me dit-elle avec une adorable sourire, vous venez de me donner du bonheur pour toute ma vie. Je suis bien heureuse et bien fière d'avoir inspiré un tel amour!... Ah! vous méritez de savoir combien je vous aime!

— Chère Lucy, mon cœur ne m'avait donc point trompé... et vous me fuyiez!...

— Parce que j'étais désespérée. Ce matin, au moment de partir, je vous ai trouvé dormant près du cottage... et, faut-il vous l'avouer? je pleurais

en vous disant adieu.

Je n'osai lui dire que je savais tout. Les chevaux arrivèrent, nous montâmes en voiture; mais nous reprîmes tout simplement la route du château Davenay. Je donnai la main à miss Lucy en entrant au salon; elle m'entraîna devant lord Davenay en disant:

— Mon père, mon père, il a quitté la riche héritière Davenay pour suivre la pauvre orpheline sans fortune! N'est-ce pas qu'il mérite bien que je l'aime, mon père?

J'étais singulièrement étourdi de ce que j'entendais. Pourquoi nommait-elle lord Davenay son père? J'avais sans doute une physionomie passablement ahurie quand milord se tourna vers moi, car il laissa échapper un bon et franc éclat de rire. Miss Anna ne se fit pas faute de l'imiter, et miss Lucy elle-même me regardait d'un air finement moqueur. Je ne voyais aucun moyen de sortir d'embarras, lorsque lord Davenay me dit:

— Deux mots, mon cher, vous expliquerez tout. Que vous épousiez Anna ou Lucy, vous n'en serez pas moins mon gendre: ce sont mes deux filles.

— Ah! mon Dieu!

— Et miss Lucy, ma sœur, dit Anna, a voulu se montrer à vous pauvre et orpheline, et essayer ainsi de l'emporter sur moi... question de vanité et d'amour-propre... Ah! ne parlez pas après ce qui vient de se passer, il est impossible que vous trouviez un compliment à me faire. Heureusement que je ne me suis pas avisée de vous aimer sérieusement, comme cette belle enfant-là.

J'étais le plus heureux des hommes, et je courus écrire à mon père:

« Mon cher père,

« J'attends mes papiers avec impatience; mais faites changer le nom de ma future: elle se nomme maintenant miss Lucy Davenay. »

« Avez-vous tort, Mesdames, de dire que tout songe n'est pas mensonge, et que le bonheur vient souvent en dormant: témoins mon rêve et le baiser de Lucy? »

CLÉMENCE LALIRE (1).

(1) Ce feuilleton peut être reproduit, l'auteur n'appartenant pas à la Société des Gens de Lettres.

— On lit dans le *Globe* anglais :  
 « Il y a quelques jours, un cocher de cabriolet, nommé Jones, a été mis en possession d'une fortune de 30,000 livres sterling. Depuis vingt ans le procès qui vient de se terminer était engagé. Le nouveau propriétaire, qui est le doyen des cochers de cabriolet de Londres, a 83 ans. »

**Nouvelles Etrangères.**

**ITALIE.**

On écrit de Milan, 1<sup>er</sup> novembre :

« Les tentatives de révolte ne sont point l'œuvre d'une propagande étrangère, mais le résultat du mécontentement des populations qui réclament en vain depuis long-temps les réformes les plus indispensables. »

**NOUVELLES D'ESPAGNE.**

On lit dans l'*Emancipation* de Toulouse :

Les nouvelles de Madrid sont du 16.

Un décret en date du 15, qui a paru dans la *Gaceta*, ordonne que la proclamation solennelle d'Isabelle comme reine constitutionnelle d'Espagne soit faite avec les cérémonies d'usage, le 1<sup>er</sup> décembre prochain, dans toutes les communes de la monarchie.

Un *Te Deum* devait être chanté le 18 à l'église Sainte-Marie-d'Atocha. La reine et tous les corps de l'état devaient y assister.

Plusieurs décrets du gouvernement provisoire qui ont vu le jour un peu tard nomment les généraux Narvaez, Butron et Manso, ainsi que l'intendant-général Orlando, grand-croix de de l'ordre de Charles III, et les généraux Canedo, Araoz, Claveria et Chacon, grands-croix de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique.

Un décret de la reine investit le général Breton de la capitainerie-générale du 6<sup>e</sup> district (Saragosse). Cette nomination de celui qui fut commandant en second de la Catalogne sous le baron de Meer produira le plus mauvais effet.

Depuis quatre jours, les cortès ne tiennent pas séance, et elles resteront sans se réunir tant que durera la crise ministérielle, car celle-ci vient de se déclarer. D'un côté, les coalitions modérées fermentaient, et de l'autre, les ministres actuels veulent décidément laisser à leurs postes. Il faut bien trouver une autre administration. Les rôles étaient prêts pour un cas pareil, mais il y a un obstacle à ce que les choses soient aussi faciles à arranger. Cet obstacle, suivant une correspondance du *Phare*, tient à ce que M. Cortina, qui, dans le vote pour la constitution du bureau définitif, a ouvert une brèche si large dans les rangs du parti parlementaire, s'obstine à conserver sa position, menaçant ainsi le nouveau pouvoir d'une opposition de plus de quarante voix.

Au reste, cette division de fraction à fraction parlementaire, qui prouve que les progressistes n'entendent pas être joués tout-à-fait, existe aussi dans la presse.

L'*Espectador* et l'*Eco del Comercio* prétendent savoir que le général Narvaez a voulu se démettre de la capitainerie-générale de Madrid, par la raison, disent ces deux feuilles, qu'il ne lui paraît pas convenable que le ministère actuel continue à être à la tête des affaires.

Cette tactique de Narvaez est renouvelée de la conduite d'Espartero en juillet 1840.

— La *Gaceta* publie, par supplément extraordinaire, la soumission de Vigo, qui a eu lieu sans effusion de sang. La junte centraliste, se voyant, après la déroute d'Iriarte, dans l'impossibilité de résister aux forces commandées par le général Cotoner, s'est embarquée à bord du steamer anglais *Lady Mary Wood*. C'est le 11, à dix heures du matin, que la ville a été occupée. Le même jour, la garde nationale a été désarmée.

— Deux dépêches, une de Sanz en date du 12, et l'autre de Prim, insérées dans la *Gazette de Madrid*, annonçaient la soumission presque assurée de Barcelonne pour le 13, et celle de Figuières pour le 15. Les nouvelles suivantes, venues par voie télégraphique, prouvent qu'il y a eu mécompte :

« Un émissaire d'Atmeller est arrivé à Barcelonne; on assure qu'il a apporté à la junte un avis d'Atmeller par lequel celui-ci assure qu'il est en position de tenir pendant un an au fort de San-

Fernando. C'est sur cette information que la junte de Barcelonne a rompu les négociations, qui étaient déjà très-avancées. Le 14, au matin, trois coups de canon tirés du fort San-Carlos ont annoncé la rupture de l'armistice.

« Le général Sanz, dont les forces s'élevaient à environ 10,000 hommes, faisait construire des batteries de brèche qui devaient être terminées avant le 18.

« Pendant la journée du 15 et le 16 au matin, le fort de Figuières a tiré quelques coups de canon. Dans la nuit du 15 au 16, les insurgés ont fait une sortie pour empêcher les troupes de Prim d'élever des barricades dans l'intérieur de la ville; ils se sont retirés après une courte fusillade. »

— Le *Phare* donne sur l'état intérieur de Barcelonne des détails qui prouvent quelles sont les difficultés qui attendent les troupes de Sanz :

« Les insurgés comptent dans l'intérieur de la ville 4,000 hommes armés. Ces troupes sont bien habillées et bien payées; elles se sont aguerries sous les feux des batteries. L'organisation a marché avec l'habitude des dangers; maintenant elles travaillent sans s'émouvoir sous le boulet et l'obus.

« Tous les points accessibles ont été solidement fortifiés. Les remparts, depuis Santa-Madona jusqu'aux Atarazanas, depuis la porte San-Antonio jusqu'à celle de l'Angel, tous les points propres

à recevoir de l'artillerie ont leurs parapets élevés de deux mètres sur autant d'épaisseur au moyen de sacs à terre. Les embrasures des pièces sont fortement blindées par des poutres chargées aussi de sacs à terre. Les côtés faibles des murailles ont été revêtus de palissades; des chevaux de frise, des chausse-trappes, tout ce que la défense peut inventer a été mis en œuvre. On a crénelé les maisons qui avoient les remparts et celles qui forment les angles des rues; on en a fait pour ainsi dire des forteresses, en coupant les escaliers jusqu'au premier étage et en pratiquant des passages dans des maisons voisines. »

— D'après une correspondance qui nous est parvenue, Atmeller peut en effet tenir un an. Outre les approvisionnements faits par le commandant Simonet, les insurgés se sont emparés, dès leur arrivée de Gironne, de tous les bestiaux des environs, sans exception même les bœufs de labour; ce qui avait occasionné la brouille survenue entre les chefs militaires et M. Marangez, membre de la junte; puis d'immenses salaisons ont été faites au moyen du sel que Prim avait eu la naïveté de laisser emporter aux centralistes.

P. S. — La *Verdad* du 17 annonce que la junte et la municipalité barcelonnaises délibéraient depuis la veille sur une capitulation que le général Sanz leur avait proposée.

Le gérant responsable, B. MURAT.

**BOURSE DE LYON DU 15 NOVEMBRE 1843.**

**Soies de France.**

ORGANSINS.	OUVRAISONS.	FILATURES.	TRAMES.	OUVRAISONS.	FILATURES.	GRÈGES.
18/20	82 à 85	88 à 97	26/22	78 à 80	80 à 84	9/10
20/21	82 à 85	88 à 97	22/24	78 à 80	80 à 84	10/11
21/22	82 à 85	88 à 97	24/26	76 à 79	80 à 84	11/12
22/23	80 à 82	85 à 97	26/28	74 à 77	80 à 84	12/14
23/24	80 à 82	85 à 97	28/30	74 à 77	80 à 84	14/16
24/26	78 à 80	85 à 97	30/32	72 à 75	80 à 84	16/18
26/28	78 à 80	85 à 97	32/34	70 à 73	80 à 84	18/20
28/30	78 à 80	85 à 97	34/36	70 à 73	80 à 84	20/25
30/32	78 à 80	85 à 97	36/40	69 à 70	80 à 84	25/30
32/34	78 à 80	85 à 97	40/45	69 à 70	80 à 84	Cevennes.
34/36	78 à 80	85 à 97	45/50	64 à 66	80 à 84	9/10
36/40	78 à 80	85 à 97	50/60	64 à 66	80 à 84	10/11
			60/70	64 à 66	80 à 84	11/12
			54/56 3 b.	64 à 66	80 à 84	12/14
			56/60	64 à 66	80 à 84	14/16
			40/45	64 à 66	80 à 84	16/18

**Soies de Piémont.**

ORGANSINS.	OUVRAISONS.	FILATURES.	TRAMES.	OUVRAISONS.	FILATURES.	GRÈGES.
22/23	82 à 84	88 à 97	24/26	78 à 80	80 à 84	11/12
23/24	82 à 84	88 à 97	26/28	77 à 79	80 à 84	12/14
24/26	82 à 84	88 à 97	28/30	77 à 79	80 à 84	14/16
25/26	82 à 84	88 à 97	30/32	77 à 79	80 à 84	16/18
26/27	81 à 83	88 à 97	32/34	77 à 79	80 à 84	18/20
27/28	81 à 83	88 à 97	34/36	77 à 79	80 à 84	
28/30	80 à 82	88 à 97	36/40	77 à 79	80 à 84	Grèges d'Esp.
30/32	78 à 80	88 à 97	40/45	77 à 79	80 à 84	Hilanderos.
32/34	78 à 80	88 à 97	45/50	77 à 79	80 à 84	Entredobles.
34/36	78 à 80	88 à 97	50/60	77 à 79	80 à 84	Tramas.
36/40	78 à 80	88 à 97	56/60	77 à 79	80 à 84	ROYALES DE NAP.
36/40 3 b.	78 à 80	88 à 97	40/45	77 à 79	80 à 84	11/12
40/45	78 à 80	88 à 97	45/50	77 à 79	80 à 84	12/14

**Soies d'Italie.**

ORGANSINS.	OUVRAISONS.	FILATURES.	TRAMES.	OUVRAISONS.	FILATURES.	GRÈGES.
18/20	0	0	20/22	79 à 81	0	8/9
20/22	0	0	22/24	78 à 80	0	6/10
22/24	0	0	24/26	75 à 77	0	10/11
24/26	0	0	26/28	74 à 76	0	11/12
26/28	0	0	28/30	74 à 76	0	12/14
28/30	0	0	30/32	72 à 74	0	14/16
30/32	0	0	32/34	71 à 73	0	16/18
32/34	0	0	34/36	71 à 73	0	18/20
34/36	0	0	36/40	68 à 70	0	20/25
36/40	0	0	40/45	64 à 66	0	25/30
36/40 3 b.	0	0	45/50	62 à 64	0	Fossombrones sublimes.
40/45	0	0	50/60	58 à 60	0	2 <sup>e</sup> qualité.
	0	0	60/70	0	0	Grèges du Levant.
	0	0	30/34 3 b.	0	0	Brousses longs guindres.
	0	0	34/38	0	0	— courts guindres.
	0	0		0	0	Mestoups longs guindres.
	0	0		0	0	— courts guindres.
	0	0		0	0	PERSES.
	0	0		0	0	NANKINS.
	0	0		0	0	Doupons 1 <sup>re</sup> qualité.
	0	0		0	0	2 <sup>e</sup> qualité.

**TRAMES DE MESSINE.**

ORGANSINS.	OUVRAISONS.	FILATURES.	TRAMES.	OUVRAISONS.	FILATURES.	GRÈGES.
60/65 1 fil.	0	0	0	0	0	0
70/80 2	0	0	0	0	0	0
90/110 3	0	0	0	0	0	0

Etude de M<sup>e</sup> Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le samedi vingt-cinq novembre 1843, à dix heures du matin, sur la place de la Croix, à la Guillotière, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles et chevaux saisis, consistant en garde-robe, horloge, garde-manger, poêle, un tonneau et trois chevaux, l'un poil gris, l'autre poil roux, le troisième poil noir, tous hors d'âge. (2550)

**Même étude.**

Le samedi vingt-cinq novembre 1843, à dix heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant de meubles saisis, consistant en billard, tables, tabourets, glaces, verres peints, comptoir, becs à gaz, fourneau, placard, bouteilles et cruches vides, vin ordinaire en bouteilles, etc. (2551)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> OLIVIER, NOTAIRE A LYON, RUE PALAIS-GRILLET, 2.

A PLACER DANS LYON PAR 1<sup>re</sup> HYPOTHÈQUE, A 4 1/2 0/0 L'AN, SUR VALEURS TRIPLES DU CAPITAL ENGAGÉ. CAPITAUX de quarante mille, cent mille, deux cent mille et trois cent mille francs. S'adresser à M<sup>e</sup> Olivier, notaire. (9450)

ÉTUDE DE M<sup>e</sup> GALLAY, NOTAIRE A LYON, RUE LAFONT, N<sup>o</sup> 5.

**A placer en rente viagère.**

Une somme de 3,000 fr. sur une seule tête âgée de cinquante-trois ans. S'adresser audit M<sup>e</sup> Gallay, notaire. (9618)

A DATER DU 21 NOVEMBRE 1843,

**L'AIGLE**  
 PARTIM  
**POUR CHALON**  
 Tous les jours pairs à 6 heures du matin.  
 (7311)

**A vendre pour cause de décès.**

UN FONDS DE CABARET bien achalandé, situé rue de la Citadelle, sur les Tapis, n. 15, à la Croix-Rousse. S'y adresser. (321)

**A vendre ou à louer,**

SUR LE QUAI DE LA SAONE, EN FACE DE L'ILE-BARBE. BATIMENTS de 27 mètres de façade, composés de rez-de-chaussée, 1<sup>re</sup> et 2<sup>me</sup> étages; le tout construit en bonne maçonnerie. Leur position rapprochée de la ville les rend très-propres à servir d'entrepôt, de magasin à fourrage et de toute espèce de grand atelier. S'adresser, sur les lieux, à M. Marcon. (2277)

**A vendre pour cause de maladie.**

Le FONDS DE COMMERCE en dentelles, broderies et lingeries de M. Allard, rue Saint-Pierre, 6, à Lyon. S'y adresser. (320)

**A vendre pour cause de décès.**

UNE PHARMACIE bien achalandée et établie depuis long-temps à Beaujeu (Rhône). S'adresser, pour les renseignements, à M<sup>me</sup> veuve Ferlay, à Beaujeu, ou chez MM. Victorin Biétrix, Sionest et Arjo, rue Neuve, n. 12, à Lyon. (293)

Bureau d'Affaires et de Publicité de M. Barbotat, rue Mulet, 2.

Un homme de 40 ans désirerait s'associer dans un commerce de bois ou de charbon, et même tout autre facile à gérer. Il pourra disposer de cinq à dix mille francs.

A vendre.—Grand nombre de propriétés et fonds de commerce en tous genres. (322)

DU 20 AU 30 NOVEMBRE,

**LE CYGNE**  
 PARTIRA POUR  
**MACON ET CHALON**  
 TOUS LES JOURS IMPAIRS  
 à SIX heures du matin.  
 (7144)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

**DÉPURATIF DU SANG.**

sirop végétal de salsepareille et de séné,

**GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES**

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Darbres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acroté ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

**Prix : 5 fr. le flacon.**

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermezon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharm., sur le port. (7149)

**A louer de suite.**

APPARTEMENT de sept pièces agencées et parquetées, place Port-du-Roi, à côté l'hôtel de l'Europe, au 3<sup>me</sup> étage, n. 52. S'y adresser. (319)

**AVIS.**

Un institutrice âgée de vingt ans, professant depuis plusieurs années, désirerait se placer dans une maison bourgeoise pour faire l'éducation d'une jeune demoiselle. Elle est très-instruite, parle bien l'italien et connaît la musique. S'adresser chez M. Favra, entrepreneur, place Saint-Michel, impasse Cateilin, à Lyon. (309)

**GOUTTE et RHUMATISME.**

Nous ne pouvons trop recommander le SIROP ANTI-GOUTTEUX de Bouée, dont la réputation bien méritée a été brevetée par ordonnance royale. C'est à l'usage de ce sirop que nous devons l'activité aux affaires publiques d'une grande partie de nos notabilités militaires et administratives. C'est aux médecins surtout que nous recommandons ce précieux remède et sa notice. Dépôts dans toutes les villes. (3300—6534)

COMPAGNIE GÉNÉRALE DES BATEAUX A VAPEUR, Quai de la Charité, n. 28.

Transports de Voyageurs et de Marchandises.



A dater du 5 novembre, le service spécial entre LYON et VALENCE n'aura lieu que tous les deux jours.

**LA COLOMBE**

partira du port de la Charité tous les jours IMPAIRS; à 10 heures et demie du matin. (7145)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS, Rue Poulaillerie, 19.